

*Burundi : Nouveau Gouvernement*

**L'Etat de droit à l'épreuve de l'héritage encombrant de Pierre Nkurunziza**

		
<p><b>Le Président Evariste NDAYISHIMIYE</b>, vainqueur de l'élection présidentielle du 20 mai 2020. Il est l'un des généraux issus de l'ex-rébellion du CNDD-FDD et était jusque là secrétaire général depuis Août 2016. De nombreuses violations ont été commises par la jeunesse mbonerakure alors qu'il était à la tête du parti</p>	<p><b>Le Vice-Président, Propser BAZOMBANZA</b>. Alors qu'il était Vice-Président lors du déclenchement de la crise de 2015, il cautionna la répression violente dans manifestations contre le troisième mandat en les qualifiant d'actes d'insurrection.</p>	<p><b>Le Premier Ministre Alain Guillaume BUNYONI</b>, Il est qualifié comme l'un des plus durs du régime du CNDD-FDD. Il est sous sanctions des Etats-Unis pour son rôle présumé dans les crimes internationaux commis au Burundi.</p>

*Pour nous contacter*

WhatsApp : +33 7 81 44 33 08  
E-Mail : [bulletinjustice@sostortureburundi.org](mailto:bulletinjustice@sostortureburundi.org)

## *Editorial*

La nouvelle équipe gouvernementale du Président Evariste Ndayishimiye a été annoncée au public dans la soirée du dimanche le 28 juin 2020 sur les ondes de la RTNB par le Porte-Parole du Président de la République. Elle est composée de 15 ministres alors que la précédente comptait 21 ministres. Cinq ministres ont été reconduits tandis dix nouveaux ministres sont entrés au Gouvernement dont le super ministre de l'Intérieur, de la sécurité publique et du développement communal Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, présumé impliqué dans de nombreux crimes et violations des droits de l'homme et actuellement sous sanctions personnelles de la Communauté internationale.

Une semaine avant, un autre dur du gouvernement Nkurunziza et du régime du CNDD-FDD, Alain Guillaume Bunyoni avait été nommé Premier Ministre. Les deux sont respectivement sous sanctions de l'UE et des Etats Unis d'Amérique pour implication dans les violations graves des droits de l'homme.

Ainsi, l'espoir de ceux qui avaient escompté un quelconque changement avec le nouveau Président Evariste Ndayishimiye, a vite volé en éclats. En effet, dès son investiture, Ndayishimiye avait annoncé qu'il allait garder l'héritage de feu Pierre Nkurunziza dans un discours agressif vis-à-vis de la communauté internationale, des opposants politiques et des défenseurs des droits de l'homme contestataires du troisième mandat qui a violé l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la constitution de 2005 qui en était issue.

La nouvelle édition du Bulletin de Justice revient sur les débuts peu rassurants du nouveau régime caractérisé par un discours politique inconciliable avec les droits humains tels qu'ils sont véhiculés par les instruments internationaux ratifiés par le Burundi.

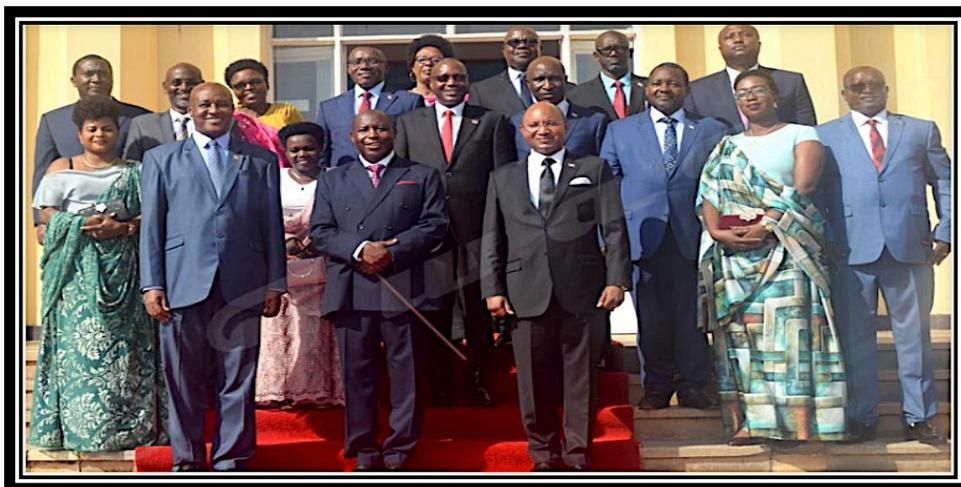
Puis, la disparition du ministère de la bonne gouvernance dans la nouvelle configuration gouvernementale et l'occupation des postes ministériels clés par des présumés commanditaires des violations des graves droits de l'homme met davantage l'Etat de droit au Burundi à rude épreuve.

Toutefois, le revirement du nouveau Gouvernement dans la lutte contre le Covid-19 alors que le Burundi, sous Pierre Nkurunziza avait brillé par une passivité extrême et une gestion irrationnelle de la pandémie crée une lueur d'espoir que la rupture avec l'héritage encombrant du président défunt reste possible tout au moins sur quelques aspects.

Certes, le chemin est encore long mais les défenseurs des droits de l'homme ne se laisseront jamais de continuer leur plaidoyer pour un changement souhaité par tant de Burundais qui ont beaucoup souffert des crises cycliques générées par la médiocrité de certains leaders qui se sont succédés dans la gestion du pays.

**La Rédaction**

***Des présumées coupables de violations graves des droits humains au sein de l'équipe gouvernementale est une source d'inquiétude !***



*Photo de famille l'équipe Gouvernementale du Président Evariste Ndayishimiye*

Depuis le décès de Pierre NKURUNZIZA survenu le 08 juin 2020<sup>1</sup>, le CNDD-FDD a accéléré la mise en place d'une nouvelle structure gouvernementale en passant par la prestation de serment du nouveau président élu sans passer par l'intérim qui aurait été confié par à M. Pascal NYABENDA, actuel président de l'Assemblée Nationale (article 121 de la Constitution de 2005). Ensuite, le premier ministre Alain Guillaume BUNYONI ainsi que le vice-président Prosper BAZOMBANZA ont été nommés par le président tandis que le 29 juin 2020 une quinzaine de ministres choisis quasi-exclusivement au sein du CNDD-FDD ont été nommés par le président de la République sur proposition du premier ministre.

La composition du nouveau gouvernement suscite des interrogations sur les orientations du nouveau leadership du CNDD-FDD par rapport aux principaux défis qui hantent la population Burundaise.

L'esprit d'Arusha de partage du pouvoir « *typiquement consociatif* »<sup>2</sup> entre les principales composantes de la société y compris les minorités politiques est gravement compromis par la constitution du 7 juin 2018. La protection de la minorité ethnique tutsie telle que prônée par l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation du peuple Burundais signé en Août

<sup>1</sup> Des zones d'ombre persistent sur le décès de Pierre NKURUNZIZA et plus particulièrement sur la cause du

<sup>2</sup> <https://repository.uantwerpen.be/docman/irua/ba34c2/1610.pdf>

2000 et la Constitution de 2005 fait désormais place à l'humiliation continue et savamment orchestrée par le CNDD-FDD, décidé à gérer un pouvoir sans partage.

Plus grave encore, le CNDD-FDD vient d'adopter une politique rétrograde corroborée par la militarisation continue des institutions publiques qui, désormais, risquent de rééditer voire amplifier les pratiques répressives caractéristiques du parti unique à l'endroit des opposants, des défenseurs des droits humains ou à des citoyens présumés comme tels.

La nomination d'Alain Guillaume BUNYONI comme premier ministre a bouleversé les esprits de Burundais soucieux de l'Etat de droit mais aussi et surtout les membres des familles des victimes de la répression sanglante dont ce super général est l'un des commanditaires présumés notamment depuis 2015. C'est l'une des raisons qui ont poussé les Etats Unis, en novembre 2015, à prendre des sanctions ciblées à l'endroit de quatre personnalités burundaises, dont Alain Guillaume Bunyoni, pour leur implication « dans les violences qui ont plongé le Burundi dans la crise qui a éclaté en Avril 2015 »<sup>3</sup>

Et comme si cela ne suffisait pas, le comble a été atteint à l'annonce du nouveau gouvernement où l'un des ministres, le Général Gervais NDIRAKOBUCA alias NDAKUGARIKA, qui était jusque-là patron du SNR est érigé au rang d'un super-ministre en héritant d'une combinaison du ministère de l'Intérieur, de celui de la sécurité publique ainsi que celui du développement communautaire. On se rappelle le Général Gervais Ndirakobuca est également concerné par des sanctions ciblées de l'UE prises depuis le 1er octobre 2015, contre lui avec trois autres personnalités dont les activités ont été considérées comme compromettant la démocratie ou faisant obstacle à la recherche d'une solution politique à la crise burundaise.<sup>4</sup>

Quant au Vice-Président Prosper Bazombanza, alors qu'il avait le même poste Vice-président lors du déclenchement de la crise de 2015 avec des pouvoirs plus étendus que lui conférait la constitution de 2005, il cautionna la répression violente dans manifestations contre le troisième mandat en les qualifiant d'actes d'insurrection. Il précisait au cours d'une réunion des intervenants au processus électoral tenue du 5 au 6 mai 2015, que « *le Gouvernement n'est plus au stade d'exiger que ces manifestations soient conformes à la loi ... et que ces actes de violence s'arrêtent de gré ou de force* ». <sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> <https://rpa.bi/index.php/component/k2/item/1167-concours-national-deuxieme-tour-de-passation-suite-a-l-insecurite>

<sup>4</sup> <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burundi-les-sanctions-de-l-ue-renouvel%C3%A9es-d-une-ann%C3%A9e-1293449>

<sup>5</sup> <http://french.peopledaily.com.cn/n/2015/0506/c96852-8887853.html>

## ***Un tableau sombre des violations des droits de l'homme « hérité » du troisième mandat Pierre Nkurunziza***



Le 27 octobre 2017, le Burundi est devenu le premier pays à se retirer du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Deux jours plus tôt, le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III de la CPI avait autorisé le Procureur auprès de la Cour à ouvrir une enquête sur les allégations de crimes contre l'humanité commis entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017.

La décision sous embargo n'a été rendue publique que le 9 novembre 2017. Le lendemain, la Ministre de la Justice du Burundi a rejeté cette décision et annoncé que le Burundi ne coopérerait pas avec la CPI. Cette Intervention de la CPI a été consécutive à des crimes graves commis contre des citoyens burundais depuis avril 2015.

Selon le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi de 2018, au cours du premier terme de son mandat<sup>6</sup>, il a été documenté de très nombreux cas de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants commis depuis avril 2015. Elle avait considéré que le recours à la torture et aux mauvais traitements était quasi-systématique à l'encontre des opposants présumés au Gouvernement ou au CNDD-FDD lors de leur détention, à savoir : des manifestants contre le troisième mandat du Président Nkurunziza, des habitants des quartiers dans lesquels s'étaient déroulées les manifestations, des membres ou sympathisants des partis politiques d'opposition, des participants présumés au coup d'État du 13 mai 2015 et aux attaques des installations militaires le 11 décembre 2015, et des personnes ayant cherché à fuir le pays. Les auteurs et responsables principaux étaient des membres du SNR, de la PNB et dans une moindre mesure de la FDNB, dont certains de haut rang, ainsi que des Imbonerakure agissant comme leurs auxiliaires. Les lieux de sévices principaux dans la capitale étaient le siège du SNR situé près de la Cathédrale Regina Mundi et le siège de la Brigade anti-émeute (BAE) situé au lieu-dit « Chez Ndadaye ». D'autres centres de détention de la police et du SNR ainsi que des lieux de détention non officiels à Bujumbura et en province avaient également été le cadre de tortures et de mauvais traitements.

Parmi les principales méthodes de torture détaillées dans le précédent rapport de la Commission, les victimes avaient indiqué avoir été frappées avec des matraques, des crosses de fusil, des baïonnettes, des barres de fer, des chaînes métalliques ou des câbles électriques, ce qui avait eu pour effet, dans certains cas, de leur casser les os ou de leur faire perdre

<sup>6</sup> Voir A/HRC/36/CRP.1, par. 400 à 443.

connaissance. De longues aiguilles avaient été enfoncées dans différentes parties de leurs corps, parfois des produits non identifiés avaient été injectés, des ongles avaient été arrachés, et certaines victimes avaient été forcées de rester à côté de dépouilles humaines ou de manger des matières fécales. Des viols et d'autres formes de violence sexuelle avaient également été commis, ainsi que des disparitions forcées qui constituent des actes de torture<sup>7</sup>. Des détenus avaient dû assister à des exécutions, convaincus qu'ils allaient être les prochaines victimes. Ces actes de torture et mauvais traitements avaient souvent été accompagnés d'insultes, y compris à caractère ethnique, et de menaces de mort proférées alors que les tortionnaires manipulaient des armes à feu ou des grenades. Dans de nombreux cas, les sévices avaient laissé des séquelles physiques et psychologiques graves. Des victimes avaient également décrit des conditions de détention constitutives de traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment en raison de la surpopulation carcérale dans des conditions insalubres, de la privation de nourriture et d'eau potable, d'accès aux installations sanitaires et de soins médicaux adéquats, ou encore de l'absence de séparation entre adultes et mineurs.

En droit international, y compris des droits de l'homme, l'État est responsable du comportement de ses organes, quelle que soit leur fonction. C'est ainsi que des responsables de la police, du SNR et de la FDN (dans une certaine mesure) ont été impliqués dans la commission des crimes graves qui ont touché plusieurs milliers de burundais. Ainsi, comme l'a bien précisé la Commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi, depuis avril 2015, les corps de défense et de sécurité ont été les principaux auteurs de violations des droits de l'homme au Burundi, même lorsqu'ils ont agi conjointement avec des agents non étatiques tels que les Imbonerakure.

Dans le même ordre d'idées, des membres, y compris de haut niveau, du service national de renseignement, à Bujumbura et dans plusieurs provinces, ont commis des actes d'une ampleur horrible dont des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants et des violences sexuelles.

La Police nationale burundaise a joué un rôle actif dès les premières manifestations contre la candidature du Président Nkurunziza à un nouveau mandat et était dirigée par Alain Guillaume BUNYONI en sa qualité de ministre de la sécurité publique. Depuis avril 2015, des membres de la police ont commis des exécutions sommaires, des arrestations et détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants, et des violences sexuelles. Certaines unités, parmi lesquelles l'Appui à la protection des institutions et la Brigade anti-émeute, créée en septembre 2015, ont été particulièrement impliquées dans des violations graves des droits de l'homme. La Force de défense nationale burundaise (l'armée), en retrait au tout début de la crise, a joué un rôle de plus en plus actif dans la répression d'opposants réels ou supposés mais la police et le SNR opérant en complicité avec les Imbonerakure ont commis des dérapages énormes.

---

<sup>7</sup> A/HRC/36/CRP.1, par. 308 à 35, 416, 444 à 499.

Les enquêtes de la Commission d'enquête, s'appuyant sur plusieurs témoignages, ont montré que le fonctionnement réel de l'État reposerait en grande partie sur une structure parallèle basée sur des liens personnels, hérités du temps où certaines autorités issues du CNDD-FDD menaient la lutte armée dans le maquis et renforcés afin de faire face aux oppositions internes qui, dès 2014, se sont exprimées au sein du parti contre un nouveau mandat du Président NKURUNZIZA<sup>8</sup>. De grandes décisions, y compris celles qui ont débouché sur des violations graves des droits de l'homme, ne seraient pas prises par le Gouvernement, mais par le Président de la République entouré d'un cercle restreint de « généraux », parmi lesquels le Ministre de la sécurité publique d'alors en la personne d'Alain Guillaume BUNYONI, l'Administrateur général du service national de renseignement, le Chef de cabinet chargé de la police à la présidence Gervais NDIRAKOBUCA alias NDAKUGARIKA, et celui à la tête du cabinet civil, ainsi que le Secrétaire général du CNDD-FDD, l'actuel président de la République. Ce cercle relayait ses décisions à travers une chaîne de commandement parallèle dont la configuration varie d'un corps et d'une province à l'autre, si bien que des agents subalternes peuvent parfois avoir plus de pouvoir que leur supérieur hiérarchique. La Commission a ainsi eu la confirmation que l'Inspecteur général adjoint de la police aurait plus de pouvoir que l'Inspecteur général. A la tête de la FDN tout comme à la celle de la PNB, il est en effet connu que les postes réservés aux tutsi le sont pour un semblant d'équilibre ethnique sans un réel pouvoir.

## ***Les premiers signes de rupture avec l'héritage encombrant ?***



*Le Premier Ministre A.G. Bunyoni portant un masque anti-covid 19 mardi 7 juillet 2020 lors de sa visite au site de dépistage de masse du Coronavirus, érigé à l'ETS Kamenge en mairie de Bujumbura.*

Le nouveau régime de NDAYISHIMIYE n'a pas été à même d'inspirer une confiance suffisante dès sa mise en place pour une double raison. La première est liée aux multiples irrégularités qui ont émaillé le processus électoral tandis que la seconde est liée à la composition du Gouvernement qui est non seulement composé par des auteurs présumés de crimes graves commis au Burundi mais aussi il n'est ni inclusif ni crédible.

Cependant, le début du régime coïncide avec quelques gestes importants quoi que non suffisants qui pourraient amorcer une

---

<sup>8</sup> Il importe de préciser que de nombreux membres haut placés du CNDD-FDD ont fait part au Président Nkurunziza de leur opposition à sa candidature à l'élection de 2015. La plupart d'entre eux ont par la suite été contraints de fuir le pays pour leur sécurité à la suite d'une fronde la plus importante du CNDD-FDD.

rupture par rapport à l'héritage encombrant du régime de Pierre NKURUNZIZA. C'est ainsi, à travers le discours à la Nation du 30 juin 2020, le nouveau président burundais annonce à la grande surprise une sorte de volte-face<sup>9</sup> en ce qui concerne la gestion de la pandémie covid-19. Contrairement à son prédécesseur, il a notamment affirmé que le covid-19 constitue le plus grand ennemi des burundais, ce qui est en tout cas un changement énorme par rapport aux discours ambiants et populistes qui étaient tenus par les autorités burundaises.

L'on se rappelle que malgré les appels incessants de la société civile et d'autres acteurs impliqués dans la vie politique burundaise, aucune mesure sérieuse de prévention contre la propagation du virus n'avait été prise.

Il serait aussi possible de penser que la motivation pour la prise de ces mesures serait liée au constat que la maladie en question n'est pas totalement sélective et que les autorités elles-mêmes pourraient en périr surtout que certains arrivent à penser que même le Président Pierre NKURUNZIZA aurait succombé à la pandémie de covid-19 alors que lui-même de cesser d'expliquer à ceux qui pouvaient le croire que la pandémie en question ne touchera pas le Burundi du moment que ce dernier bénéficierait d'un super-privilege de « protection divine ».

L'expulsion de l'équipe de l'OMS, le 14 mai 2020, a été également une source d'inquiétude car même si les raisons de cette forfaiture n'ont pas encore été rendues publiques, ces expulsions ont lieu dans un contexte électoral où le gouvernement burundais était accusé par des médecins et l'opposition de cacher des cas de Covid-19.<sup>10</sup> Comme l'on dit, « vaut mieux tard que jamais » ou « il n'est jamais trop tard pour bien faire », le nouveau gouvernement se démarquerait positivement du régime précédent en rompant sans réserve avec l'obscurantisme que le régime de Pierre NKURUNZIZA avait plongé les Burundais à propos de cette pandémie et en prenant toutes les mesures courageuses dictées par la nécessité de sauver les vies des Burundais actuellement en péril.

Si le nouveau régime a marqué des points dans la gestion de la pandémie de covid-19, d'autres chantiers paraissent urgents et ne demandent que la volonté politique sans qu'il y ait des moyens financiers exorbitants que le Gouvernement pourrait rétorquer ne pas avoir à sa disposition.

Ces mesures sont notamment en rapport avec la cessation de toutes formes de violence ainsi que la libération sans condition de tous les prisonniers politiques et d'opinion qui croupissent dans les prisons Burundaises. Il s'agit notamment des manifestants arrêtés et emprisonnés depuis 2015, des opposants politiques, des défenseurs des droits humains et journalistes dont Germain RUKUKI, Nestor NIBITANGA, les quatre journalistes du groupe de presse IWACU ainsi que toutes les personnes arrêtées pour leurs rôles présumés dans les crimes du passé douloureux qu'a connu le Burundi dont Clément NKURUNZIZA, les officiers en

---

<sup>9</sup> <https://www.dw.com/fr/covid-19-au-burundi-le-nouveau-pouvoir-prend-le-contre-pied-du-r%C3%A9gime-nkurunziza/a-54013988>

<sup>10</sup> <https://www.france24.com/fr/20200514-covid-19-le-burundi-expulse-le-repr%C3%A9sentant-de-l-oms>

retraite ex-FAB emprisonnés dans le cadre du dossier Melchior NDADAYE, etc. Les autres catégories de personnes qui devraient être libérées sans trop attendre concernent les personnes acquittées demeurées en prison ou des personnes qui sont emprisonnées sans aucun dossier.

Qui plus est, les crimes commis dans le cadre des crises cycliques qu'a connues le Burundi ne devraient être traités de façon sélective pour humilier, harceler ou commettre toute forme de vengeance sur la communauté des Tutsi car un tel comportement risque de raviver les rancœurs et perpétuer les pratiques d'exclusion, discrimination ou effusion de sang au Burundi.

Considérant que la vie en société met inévitablement en présence les intérêts les plus divers et nécessite la solution de leurs antagonismes; que la manière de résoudre ceux-ci, requise par les principes démocratiques, ne consiste pas à privilégier brutalement et sans nuances les intérêts des uns à l'encontre de ceux des autres, mais réside dans une recherche de solution sincère, ouverte et respectueuse de l'autre, seule alternative à la violence conçue comme moyen d'action politique; qu'ainsi se justifie l'importance de la liberté d'expression qui est, sans doute, l'un des fondements de notre démocratie et qui ne saurait connaître d'autres restrictions que celles prévues par la loi.

Le pouvoir politique ne devait pas demeurer de façon permanente dans les mains des seuls individus ou groupes, l'histoire nous enseigne que ceux qui sont malins mettent en place des lois plutôt justes qui pourront les protéger quand ils auront peu ou pas de parcelle de pouvoir. Ceux qui sont bêtes sans peut-être s'en rendre compte se contentent de mettre en place des lois ou de poser des actes tyranniques et quand ils perdent leur influence dans les cercles de prise de décision, ils sont parfois des cibles privilégiées pour subir les effets des lois qu'ils avaient établies prétendument pour les autres.<sup>11</sup>

Même la Constitution du 07 juin 2018, promulguée dans un contexte avec des vellétés liberticides, n'a pas pu passer outre la nécessité de proclamer « *l'engagement à construire un ordre politique et un système de Gouvernement inspirés des réalités de notre pays et fondés sur les valeurs de justice, de démocratie, de bonne gouvernance, de pluralisme, de respect des libertés et des droits fondamentaux de l'individu, ...* ».

---

<sup>11</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2019/10/29/medias-lemprisonnement-des-journalistes-du-groupe-iwacu-est-injuste-illegal-et-arbitraire-analyse-de-maitre-janvier-bigirimana-coordonateur-de-tourons-la-page-burundi/>

## ***Un long chemin reste à parcourir et les défenseurs des libertés et de la démocratie doivent rester debout !***

Le nouveau gouvernement du Burundi est confronté à plusieurs défis qu'il serait impossible de les énumérer de façon exhaustive. Alors que le nouveau Président de la République s'est engagé à plusieurs reprises à continuer l'œuvre de son prédécesseur, il importe de poser la question de savoir s'il serait possible de remettre le Burundi sur les rails d'un développement durable.

Un fait est inquiétant malgré les beaux discours du nouveau président. L'actuel Premier ministre Alain Guillaume BUNYONI est soupçonné d'être impliqué dans des crimes économiques et il serait parmi les hommes du pouvoir les plus riches. Son poste de chef de gouvernement couplé par la suppression d'un ministère en charge de bonne gouvernance est une source d'inquiétude et il pourrait facilement commettre des forfaits économiques et on dirait qu'une sorte d'épée de Damoclès pèse sur les caisses de l'Etat.

En outre, la suppression du ministère en charge de la bonne gouvernance n'est pas un geste anodin quand cela est fait par quelqu'un connu pour sa froideur dans la dilapidation des biens publics.

La tolérance zéro à la corruption annoncée par le président de la République risque d'être un vain mot comme ce fut le cas sous le régime de Pierre NKURUNZIZA. Si l'actuel président de la République croit sincèrement à la lutte contre la corruption, il devra soit surveiller son premier ministre ou l'écarter de la gestion des biens publics. En effet, le premier ministre comme les membres de son gouvernement sont assis sur des chaises éjectables et leur remplacement peut intervenir à tout moment à condition que des motifs politiques ne s'y opposent pas.

De tout ce qui précède, les défenseurs des droits et libertés et de la démocratie ont du pain sur la planche en ce sens que les défis restent énormes y compris la nécessité du relèvement économique afin d'alléger la situation de la vie socio-économique des Burundais lassés par des années de crises cycliques.

Dans le Bulletin de justice précédent, on est largement revenu sur l'exhaustivité des défis à relever par le nouveau leadership.

Sur le plan diplomatique, le Burundi a un grand intérêt à renouer de bonnes relations avec la communauté internationale en commençant par ses voisins directs. Cependant, le nouveau ministre en charge des affaires étrangères n'est pas une personnalité adaptée à cette logique à moins qu'il soit amené à changer de langage et gestes peu diplomatiques qui ont caractérisé son séjour dans la représentation du Burundi auprès de l'ONU.

## **Conclusion**

Le Burundi vient d'avoir un gouvernement post NKURUNZIZA qui doit affronter plusieurs défis. Les équilibres prévus par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation surtout dans le secteur de la sécurité ont été conçus pour prévenir l'exclusion et le génocide. Il est aujourd'hui patent que le discours génocidaire refait constamment surface avec un accent particulier, souvent par de hauts responsables de l'Etat. Il est urgent d'arrêter des mesures de nature à prévenir le génocide, notamment en créant des institutions de sécurité à même de rassurer toutes les communautés et de protéger les minorités ethniques et/ou les groupes ayant des opinions différentes à celles des pouvoirs en place. De même que la mise en place rapide des mécanismes de vérité, de justice et de réconciliation tels que convenus à Arusha et reflétant les différents accords avec les Nations

Pour la période récente, des crimes contre l'humanité, des actes de torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants et des exactions extrajudiciaires ont été commis à grande échelle et les tentatives de résolution de la crise profonde née en 2015 sont demeurées infructueuses. En définitive, il est clair qu'à cause du non-respect de l'Accord d'Arusha et de la constitution, le Burundi n'a pas avancé et cela dans tous les secteurs de la vie. Les droits de l'homme ont continué à se détériorer, particulièrement à travers des tueries et emprisonnements sélectifs et arbitraires, des rivalités politiques centrées sur l'exclusion; le pays continue de s'enfoncer dans la pauvreté et le nouveau gouvernement est appelé à faire la différence pour l'intérêt général, l'état de droit et le bon avenir du Burundi.

---